

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Naturex annonce le lancement et les modalités d'une augmentation de capital d'environ 67 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, destinée majoritairement à financer l'achat de Vegetable Juices Inc.

- **Parité de 1 action nouvelle pour 6 actions existantes**
- **Prix de souscription de 51,25 euros par action nouvelle**
- **Période de souscription : du 5 au 17 juin 2014 inclus**
- **Participation de SGD, Finasucre et Caravelle à l'opération**

Communiqué de presse

Avignon, le 4 juin 2014 - Faisant suite à son communiqué en date du 20 mai 2014, Naturex (la « **Société** » ou « **Naturex** ») annonce ce jour le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« **DPS** ») d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 67 227 597,50 euros. Cette opération bénéficie du soutien des principaux actionnaires de référence : SGD, Finasucre et Caravelle.

Objectifs de l'opération

Le produit de l'émission des actions nouvelles sera affecté au refinancement de la dette liée à l'acquisition de Vegetable Juices Inc., spécialisée dans la production et la commercialisation d'ingrédients naturels à base de légumes, ainsi qu'au financement d'autres projets d'acquisition de taille plus modeste.

« Afin de poursuivre sa stratégie de croissance externe et accélérer son développement dans un secteur en phase de concentration, Naturex fait une nouvelle fois appel au marché », déclare Thierry Lambert, Président Directeur Général de Naturex. « L'acquisition de Vegetable Juices Inc. nous apporte d'ores et déjà une taille critique aux Etats-Unis sur le segment Food & Beverage et un véritable savoir-faire dans des solutions techniques à base de légumes dont nous pourrions faire bénéficier l'ensemble du Groupe. »

Principales modalités de l'opération

L'augmentation de capital sera réalisée avec maintien du DPS et entraînera la création de 1 311 758 actions nouvelles au prix de 51,25 euros par action, dont 1,50 euro de valeur nominale et 49,75 euros de prime d'émission, soit un produit brut (prime d'émission incluse) de 67 227 597,50 euros.

Chaque actionnaire de la Société recevra 1 DPS par action enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 4 juin 2014, 6 DPS permettant aux titulaires de souscrire 1 action nouvelle.

A titre indicatif, sur la base d'un cours de clôture de l'action Naturex le 2 juin 2014 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, soit 66,36 euros, ajusté du dividende de 0,10 euro par action qui sera soumis à l'assemblée générale de la Société du 26 juin 2014, la valeur théorique d'un (1) DPS est de 2,14 euros et la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 64,12 euros.

Le prix de souscription fait apparaître une décote faciale de 22,65 % par rapport au cours de clôture de l'action Naturex du 2 juin 2014 ajusté du dividende de 0,10 euro par action qui sera soumis à l'assemblée générale de la Société du 26 juin 2014, et une décote de 20,07 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Les demandes de souscriptions à titre réductible sont autorisées mais demeurent sujettes à réduction en cas de sursouscription.

L'offre sera ouverte au public en France uniquement.

Natixis intervient en qualité de Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé de l'opération.

Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG (« Berenberg ») intervient en qualité de Chef de File et Teneur de Livre Associé.

Calendrier indicatif

La période de souscription des actions nouvelles débutera le 5 juin 2014 et se terminera le 17 juin 2014 inclus. Durant cette période, les DPS seront cotés et négociables sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0011933100.

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles sont prévus le 3 juillet 2014. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date (elles ne donneront donc pas droit au dividende qui sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 26 juin 2014 au titre de l'exercice 2013). Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0000054694.

Engagements de souscription

SGD (qui détient 20,99 % du capital et 28,43 % des droits de vote de la Société) s'est engagée irrévocablement à souscrire à l'opération à hauteur de sa participation et à exercer, à titre irréductible, l'intégralité de ses 1 651 735 DPS.

Finasucre (qui détient 0,46 % du capital et 0,41 % des droits de vote de la Société) s'est engagée irrévocablement à souscrire à l'opération à hauteur de sa participation et à exercer, à titre irréductible, l'intégralité de ses 35 914 DPS.

Caravelle (qui détient 15,10 % du capital et 13,62 % des droits de vote de la Société) s'est engagée irrévocablement à souscrire à l'opération à hauteur de sa participation et à exercer, à titre irréductible, l'intégralité de ses 1 188 402 DPS.

La Société n'a pas connaissance des intentions des autres actionnaires.

Garantie de l'opération

L'émission des actions nouvelles fait l'objet d'un contrat de garantie à hauteur de 832 417 actions nouvelles correspondant au solde des actions nouvelles ne faisant pas l'objet d'engagements irrévocables de souscription de SGD, Finasucre et Caravelle tels que mentionnés ci-dessus.

Ce contrat a été conclu le 3 juin 2014, entre la Société et un syndicat bancaire composé de Natixis qui intervient en qualité de Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé de l'opération et Berenberg qui intervient en tant que Chef de File et Teneur de Livre Associé.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Information du public

Le Prospectus, ayant reçu de l'AMF le visa n° 14-266 en date du 3 juin 2014, est composé (i) du document de référence de Naturex déposé le 30 avril 2014 auprès de l'AMF sous le numéro D. 14-0456, (ii) d'une note d'opération et (iii) d'un résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération et présenté en annexe).

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Naturex, Z.A.C. du Pôle Technologique AGROPARC – BP 1218 – 84911 AVIGNON CEDEX 09 France, sur le site internet de la Société (www.naturex.com, rubrique Investisseurs / Opération Financière) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque figurant au chapitre I-III du document de référence et à la section 2 de la note d'opération.

A propos de NATUREX

NATUREX est le leader mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale. Le Groupe, organisé autour de trois marchés stratégiques - Food & Beverage, Nutrition & Health et Personal Care -, produit et commercialise des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale pour les industries agroalimentaire, nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique.

NATUREX, dont le siège social est basé à Avignon, emploie plus de 1 450 personnes et dispose de 8 bureaux de sourcing à travers le monde et de ressources industrielles performantes en Europe, au Maroc, aux Etats-Unis, au Brésil, en Australie et en Inde. Il bénéficie en outre d'une présence mondiale à travers un réseau commercial dédié dans plus de 20 pays.

► Contacts

Thierry Lambert

Président Directeur Général
Tél : +33 (0)4 90 23 96 89
t.lambert@naturex.com

Thierry-Bertrand Lambert

Directeur Financier
Tél : +33 (0)4 90 23 96 89
t.b.lambert@naturex.com

Carole Alexandre

Relations Investisseurs
Tél : +33 (0)4 90 23 78 28
c.alexandre@naturex.com

Anne Catherine Bonjour

Relations Presse Actus Finance
Tél : +33 (0)1 53 67 36 93
acbonjour@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des valeurs mobilières de Naturex aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions.

*Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **US Securities Act** »), étant précisé que les valeurs mobilières de Naturex n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du US Securities Act et que Naturex n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis.*

*S'agissant des Etats Membres de l'Union Economique Européenne ayant transposé la Directive Prospectus (chacun étant dénommé l'« **Etat Membre Concerné** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés, autre que la France. Par conséquent, toute offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés, autre que la France, qu'au profit (i) de personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus, (ii) de moins de 100, ou, si l'Etat Membre Concerné a transposé les dispositions correspondantes de la Directive 2010/73/EU, 150, personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus), ainsi que le permet la Directive Prospectus ; ou, dans toute autre hypothèse dispensant la Société de publier un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans l'Etat Membre Concerné, pourvu qu'une telle offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne fasse pas naître une obligation pour la Société de publier un prospectus en application de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus.*

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public » d'actions nouvelles ou existantes de la Société dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et les actions nouvelles ou existantes de la Société objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider de souscrire ou d'acheter ces actions nouvelles ou existantes de la Société, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat Membre considéré par toute mesure visant à transposer la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.

*Au Royaume-Uni, le présent document ne constitue pas un prospectus approuvé au sens de l'article 85 du Financial Services and Markets Act 2000 tel qu'amendé (le « **FSMA** »). Il n'a pas été préparé conformément aux Prospectus Rules émises par le UK Financial Conduct Authority (le « **FCA** ») en application de l'article 73A du FSMA et n'a pas été approuvé ni déposé auprès du FCA ou de toute autre autorité compétente pour les besoins de la Directive Prospectus. Les actions nouvelles ou existantes de la Société ne peuvent être offertes ou vendues au public au Royaume-Uni (au sens des articles 85 et 102B du FSMA), sauf dans les hypothèses dans lesquelles il serait conforme à la loi de le faire sans mise à la disposition du public d'un prospectus approuvé (au sens de l'article 85 du FSMA) avant que l'offre ne soit réalisée.*

*Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visés à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé, the « **Financial Promotion Order** »), (ii) sont visées à l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth bodies corporate, unincorporated associations etc ») du Financial Promotion Order, ou (iii) auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) relative à l'émission ou à la vente de titres peut être légalement communiquée par une personne autre qu'une personne autorisée au sens de l'article 31 du FSMA et, lorsque le contenu de la communication concernée n'a pas été approuvé pour les besoins de l'article 21 du FSMA, par une telle personne autorisée (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les « **Personnes Qualifiées** »). Ce document est destiné uniquement aux Personnes Qualifiées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent document se réfère est accessible au Royaume-Uni seulement aux Personnes Qualifiées et ne pourra être proposé ou conclu qu'avec des Personnes Qualifiées.*

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 14-266 en date du 3 juin 2014 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Eléments », qui sont présentés en cinq Sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

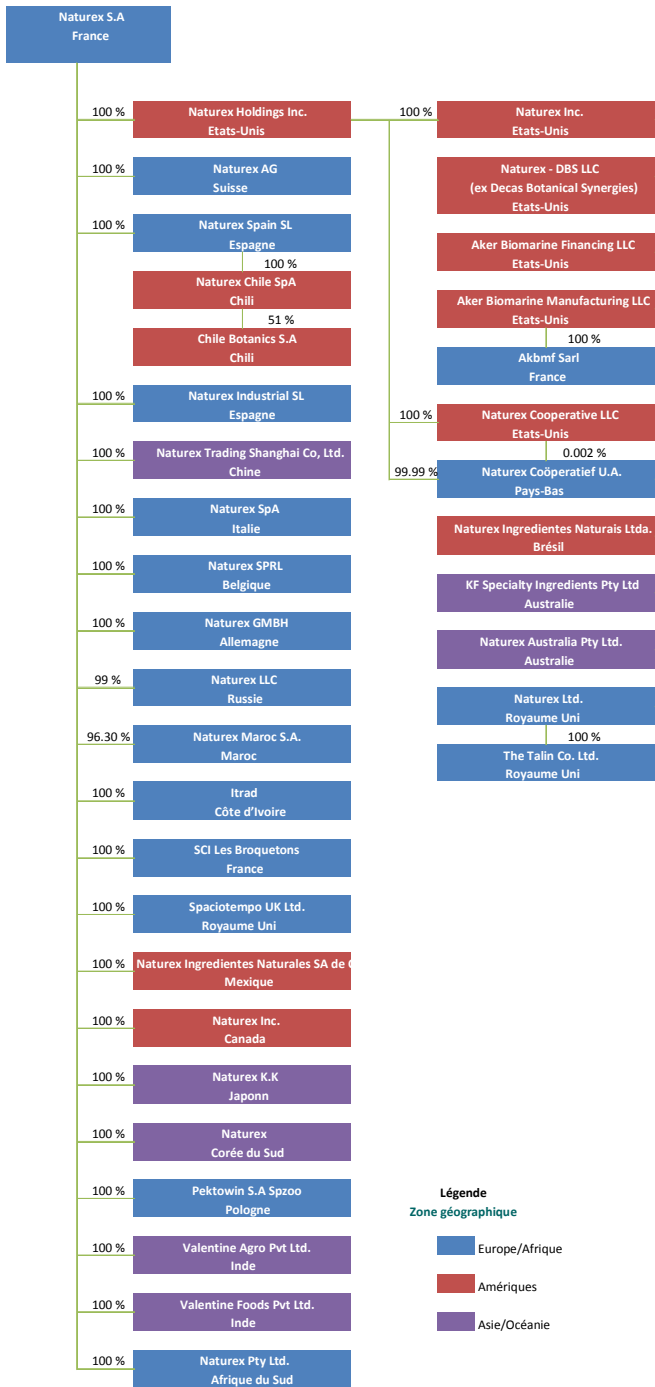
Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris, le cas échéant, sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'Emetteur sur l'utilisation du Prospectus	Sans objet.
Section B – Emetteur		
B.1	Raison sociale et nom commercial	NATUREX (la « Société » et, avec l'ensemble de ses filiales consolidées, le « Groupe »).
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> - Siège social : Pôle Technologique d'Agroparc – BP 1218 – 84 911 Avignon Cedex 09 – France. - Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration. - Droit applicable : droit français. - Pays d'origine : France.
B.3	Nature des opérations et principales activités	<p>NATUREX produit et commercialise des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale à destination des industries agroalimentaire, nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique.</p> <p>La force de NATUREX est d'avoir su développer une véritable expertise sur des produits</p>

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

		<p>spécifiques qui constituent des niches de marché.</p> <p>NATUREX mène une stratégie autour de deux axes, une croissance organique soutenue et une croissance externe sélective, se positionnant ainsi comme le leader mondial du marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale.</p> <p>Cette stratégie a permis à NATUREX d'accroître considérablement sa taille en multipliant son chiffre d'affaires par vingt ces dix dernières années, lui conférant ainsi un savoir-faire et une légitimité reconnus dans l'intégration de sociétés ou branches d'activité, porteuses de synergies et créatrices de valeur.</p> <p>Le succès de cette stratégie s'appuie sur un modèle économique éprouvé, dont les principaux moteurs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des ressources industrielles performantes et certifiées qualité, complétées par une grande expertise dans le sourcing des matières premières et un programme de Recherche & Développement soutenu ; - une offre de produits à forte valeur ajoutée, segmentée autour de trois marchés complémentaires (Food & Beverage, Nutrition & Health et Personal care) ; - un réseau commercial mondial dynamique.
<p>B.4a</p>	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</p>	<p>La demande en alternatives plus naturelles à certains ingrédients est forte et croissante, à la fois sur le plan géographique (marchés traditionnels d'Europe Occidentale et d'Amérique du Nord / marchés émergents d'Asie, d'Amérique Latine et d'Europe de l'Est), mais également sur un plan sectoriel (forte pénétration des ingrédients naturels non seulement dans l'agro-alimentaire mais également dans les produits à effet santé et cosmétiques), et cela malgré le contexte macro-économique difficile, notamment en Europe.</p> <p>Le marché des purées, concentrés et poudres de fruits et légumes bénéficie actuellement d'une tendance de fond très favorable, porté par des consommateurs finaux de plus en plus avertis en matière de santé et de sécurité alimentaire et animé par des campagnes de promotion en faveur de la consommation de fruits et légumes (par exemple, en France : « Manger-Bouger », aux Etats-Unis : « Fruits & Veggies more matters », « let 's move campaign » de Michelle Obama...) développées dans de nombreux pays dans le cadre du programme mondial de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). L'ensemble de ces marchés représente un intérêt particulier pour les industriels de l'agro-alimentaire et des boissons, spécialistes de la santé et du bien-être (industries nutraceutique et cosmétique), soucieux de satisfaire aux attentes de leurs clients en se distinguant de leur concurrent dans une démarche active de « clean labelling ».</p> <p>Dans ce contexte, NATUREX s'appuie sur ses principaux fondamentaux - forte capacité de Sourcing, expertise technique, scientifique et qualité, présence industrielle solide, réseau commercial dynamique - et sa capacité sans cesse renouvelée à proposer à ses clients des produits et concepts différenciant en phase avec leurs attentes et les tendances de ses marchés.</p> <p>NATUREX entend ainsi poursuivre sa stratégie de développement fondée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part sur une croissance organique soutenue, en capitalisant sur ses efforts de Recherche & Développement, en poursuivant l'amélioration de son mix produit, en dynamisant son organisation commerciale et en renforçant sa présence sur les pays émergents ; - et d'autre part sur une politique de croissance externe porteuse de synergies en ciblant les acquisitions les plus stratégiques et complémentaires (complémentarité

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

		<p>produits et marchés, développement du savoir-faire technique et scientifique, accès aux matières premières).</p>
<p>B.5</p>	<p>Description du Groupe et de la place de l'émetteur dans le Groupe</p>	<p>A la date du Prospectus, la Société est à la tête d'un groupe de sociétés organisé comme suit :</p>  <p>The organizational chart shows Naturex S.A. France at the top, with 100% ownership of 20 subsidiaries. These subsidiaries are further divided into two main groups. The first group includes Naturex Holdings Inc. (Etats-Unis), Naturex AG (Suisse), Naturex Spain SL (Espagne), Naturex Chile SpA (Chili), Chile Botanics S.A. (Chili), Naturex Industrial SL (Espagne), Naturex Trading Shanghai Co, Ltd. (Chine), Naturex SpA (Italie), Naturex SPRL (Belgique), Naturex GMBH (Allemagne), Naturex LLC (Russie), Naturex Maroc S.A. (Maroc), Itrad (Côte d'Ivoire), SCI Les Broquetons (France), Spaciotempo UK Ltd. (Royaume Uni), Naturex Ingredientes Naturales SA de C (Mexique), Naturex Inc. (Canada), Naturex K.K. (Japon), Naturex (Corée du Sud), Pektowin S.A Spzoo (Pologne), Valentine Agro Pvt Ltd. (Inde), Valentine Foods Pvt Ltd. (Inde), and Naturex Pty Ltd. (Afrique du Sud). The second group includes Naturex Inc. (Etats-Unis), Naturex - DBS LLC (ex Decas Botanical Synergies) (Etats-Unis), Aker Biomarine Financing LLC (Etats-Unis), Aker Biomarine Manufacturing LLC (Etats-Unis), Akbmf Sarl (France), Naturex Cooperative LLC (Etats-Unis), Naturex Coöperatief U.A. (Pays-Bas), Naturex Ingredientes Naturais Ltda. (Brésil), KF Specialty Ingredients Pty Ltd (Australie), Naturex Australia Pty Ltd. (Australie), Naturex Ltd. (Royaume Uni), and The Talin Co. Ltd. (Royaume Uni). A legend indicates the geographical zones: Europe/Afrique (blue), Amériques (red), and Asie/Océanie (purple).</p>

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

B.6	Principaux actionnaires	Au 31 mai 2014, et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la répartition de l'actionariat de la Société ressortait comme suit :				
		Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
		Actionnaires membres du Conseil d'administration				
		Thierry LAMBERT	13.567	0,17	14.589	0,17
		Stéphane DUCROUX	848	0,01	1.696	0,02
		Olivier LIPPENS	1	-	1	-
		Paul LIPPENS	1	-	1	-
		Hélène MARTEL	100	-	100	-
		Myriam MAES	1	-	1	-
		Anne ABRIAT	3	-	3	-
		Total actionnaires membres du Conseil d'administration	14.521	0,18	16.391	0,19
		Actionnaires de concert				
		SGD*	1.651.735	20,99	2.480.997	28,43
		FINASUCRE**	35.914	0,46	35.914	0,41
		Total actionnaires de concert	1.687.649	21,44	2.516.911	28,84
		Auto détention et investisseurs identifiés				
		NATUREX	6.137	0,08	-	-
		CARAVELLE***	1.188.402	15,10	1.188.402	13,62
		ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FRANCE ¹	450.019	5,72	450.019	5,16
		Total auto détention et investisseurs identifiés	1.644.558	20,90	1.638.421	18,78
		Public	4.523.821	57,48	4.554.651	52,19
		Total	7.870.549	100,00	8.726.374	100,00
		* Le capital de SGD est détenu à 98,79 % par Finasucre.				
		** Finasucre est un holding familial de droit belge créé en 1929 afin de regrouper les intérêts détenus dans le secteur sucrier. Par des prises de participation directes ou indirectes dans des entreprises présentant un potentiel de croissance important, Finasucre se diversifie également dans différents secteurs tels les ingrédients naturels et l'immobilier.				
		*** Caravelle est un groupe industriel diversifié présent notamment dans les secteurs de la pharmacie, la carrosserie industrielle, la mécanique et l'hôtellerie.				

¹ Voir D&I AMF n° 214C0900 en date du 26 mai 2014.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

		<p>Actionnariat de la Société post augmentation de capital :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital</th> <th>Droits de vote</th> <th>% des droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Actionnaires membres du Conseil d'administration</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Thierry LAMBERT</td> <td>13.567</td> <td>0,15</td> <td>14.589</td> <td>0,15</td> </tr> <tr> <td>Stéphane DUCROUX</td> <td>848</td> <td>0,01</td> <td>1.696</td> <td>0,02</td> </tr> <tr> <td>Olivier LIPPENS</td> <td>1</td> <td>-</td> <td>1</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Paul LIPPENS</td> <td>1</td> <td>-</td> <td>1</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Hélène MARTEL</td> <td>100</td> <td>-</td> <td>100</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Myriam MAES</td> <td>1</td> <td>-</td> <td>1</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Anne ABRIAT</td> <td>3</td> <td>-</td> <td>3</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Total actionnaires membres du Conseil d'administration</td> <td>14.521</td> <td>0,16</td> <td>16.391</td> <td>0,16</td> </tr> <tr> <td>Actionnaires de concert</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>SGD</td> <td>1.927.024</td> <td>20,99</td> <td>2.756.286</td> <td>27,46</td> </tr> <tr> <td>FINASUCRE</td> <td>41.899</td> <td>0,46</td> <td>41.899</td> <td>0,42</td> </tr> <tr> <td>Total actionnaires de concert</td> <td>1.968.923</td> <td>21,44</td> <td>2.798.185</td> <td>27,88</td> </tr> <tr> <td>Auto détention et investisseurs identifiés</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>NATUREX</td> <td>6.137</td> <td>0,07</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>CARAVELLE</td> <td>1.386.469</td> <td>15,10</td> <td>1.386.469</td> <td>13,81</td> </tr> <tr> <td>ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FRANCE</td> <td>450.019</td> <td>4,90</td> <td>450.019</td> <td>4,48</td> </tr> <tr> <td>Total auto détention et investisseurs identifiés</td> <td>1.842.625</td> <td>20,07</td> <td>1.836.488</td> <td>18,30</td> </tr> <tr> <td>Public</td> <td>5.356.238</td> <td>58,33</td> <td>5.387.068</td> <td>53,67</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>9.182.307</td> <td>100</td> <td>10.038.132</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Actionnaires membres du Conseil d'administration					Thierry LAMBERT	13.567	0,15	14.589	0,15	Stéphane DUCROUX	848	0,01	1.696	0,02	Olivier LIPPENS	1	-	1	-	Paul LIPPENS	1	-	1	-	Hélène MARTEL	100	-	100	-	Myriam MAES	1	-	1	-	Anne ABRIAT	3	-	3	-	Total actionnaires membres du Conseil d'administration	14.521	0,16	16.391	0,16	Actionnaires de concert					SGD	1.927.024	20,99	2.756.286	27,46	FINASUCRE	41.899	0,46	41.899	0,42	Total actionnaires de concert	1.968.923	21,44	2.798.185	27,88	Auto détention et investisseurs identifiés					NATUREX	6.137	0,07	-	-	CARAVELLE	1.386.469	15,10	1.386.469	13,81	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FRANCE	450.019	4,90	450.019	4,48	Total auto détention et investisseurs identifiés	1.842.625	20,07	1.836.488	18,30	Public	5.356.238	58,33	5.387.068	53,67	Total	9.182.307	100	10.038.132	100
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote																																																																																																							
Actionnaires membres du Conseil d'administration																																																																																																											
Thierry LAMBERT	13.567	0,15	14.589	0,15																																																																																																							
Stéphane DUCROUX	848	0,01	1.696	0,02																																																																																																							
Olivier LIPPENS	1	-	1	-																																																																																																							
Paul LIPPENS	1	-	1	-																																																																																																							
Hélène MARTEL	100	-	100	-																																																																																																							
Myriam MAES	1	-	1	-																																																																																																							
Anne ABRIAT	3	-	3	-																																																																																																							
Total actionnaires membres du Conseil d'administration	14.521	0,16	16.391	0,16																																																																																																							
Actionnaires de concert																																																																																																											
SGD	1.927.024	20,99	2.756.286	27,46																																																																																																							
FINASUCRE	41.899	0,46	41.899	0,42																																																																																																							
Total actionnaires de concert	1.968.923	21,44	2.798.185	27,88																																																																																																							
Auto détention et investisseurs identifiés																																																																																																											
NATUREX	6.137	0,07	-	-																																																																																																							
CARAVELLE	1.386.469	15,10	1.386.469	13,81																																																																																																							
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FRANCE	450.019	4,90	450.019	4,48																																																																																																							
Total auto détention et investisseurs identifiés	1.842.625	20,07	1.836.488	18,30																																																																																																							
Public	5.356.238	58,33	5.387.068	53,67																																																																																																							
Total	9.182.307	100	10.038.132	100																																																																																																							
B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées	<p>Les tableaux ci-dessous sont extraits du bilan et du compte de résultat consolidés audités du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011, établis conformément au référentiel de normes internationales financières (IFRS), tel qu'adopté dans l'Union européenne.</p> <p>L'attention des lecteurs est attirée sur les notes en annexe aux comptes consolidés du Groupe.</p>																																																																																																									

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Bilan simplifié au 31 décembre 2013

Groupe Naturex - Normes IFRS (en milliers d'euros)	Exercice 2013 12 mois audités	Exercice 2012 12 mois audités	Exercice 2011* 12 mois audités
Actifs non courants	266.241	251.280	209.793
<i>Dont immobilisations incorporelles (dont Goodwill)</i>	125.439	127.052	102.733
<i>Dont immobilisations corporelles</i>	128.079	117.010	103.174
<i>Dont immobilisations financières</i>	5.993	4.885	1.510
<i>Dont autres actifs non courants</i>	6.729	2.332	2.376
Actifs courants	249.549	220.352	216.321
<i>Dont autres actifs courants</i>	236.926	209.721	178.659
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	12.623	10.631	37.662
TOTAL ACTIFS	515.790	471.632	426.114
Capitaux propres	273.189	258.625	236.554
Passifs non courants	106.516	86.105	103.334
<i>Dont dettes financières - part non courante</i>	91.025	69.341	87.327
<i>Dont autres passifs non courants</i>	15.491	16.764	16.006
Passifs courants	136.085	126.902	86.227
<i>Dont dettes financières - part courante</i>	72.228	50.976	17.588
<i>Dont concours bancaires courants</i>	29	7.168	916
<i>Dont autres passifs courants</i>	63.828	68.758	67.722
TOTAL PASSIFS	515.790	471.632	426.114

* Retraité IAS 19 amendée

Compte de résultat simplifié au 31 décembre 2013

Groupe Naturex - Normes IFRS (en milliers d'euros)	Exercice 2013 12 mois audités	Exercice 2012 12 mois audités	Exercice 2011* 12 mois audités
Chiffre d'affaires	320.786	299.823	253.573
Résultat opérationnel courant	35.280	35.921	30.079
EBITDA courant**	53.013	51.079	42.749
% EBITDA courant***	16,5 %	17 %	16,9 %
Résultat opérationnel	34.496	37.649	28.501
Coût de l'endettement financier net	-5.437	-5.075	-4.800
Résultat avant impôt	25.866	31.679	23.859
Résultat net	16.822	22.939	15.596
Résultat net part groupe	16.815	22.901	15.587

* Retraité IAS 19 amendée

** Résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements

*** (Ebitda courant / chiffres d'affaires) x 100

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Tableau des flux de trésorerie simplifiés au 31 décembre 2013

Groupe Naturex - Normes IFRS (en milliers d'euros)	Exercice 2013 12 mois audités	Exercice 2012 12 mois audités	Exercice 2011* 12 mois audités
Capacité d'autofinancement	52.641	51.284	42.129
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité	-44.878	-36.725	-16.488
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	7.763	14.559	25.641
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	-32.921	-56.591	-25.945
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	33.872	8.475	20.941
Flux net de trésorerie	8.714	-33.558	20.638

* Retraité IAS 19 amendée

Bilan simplifié au 31 mars 2014

Groupe Naturex - Normes IFRS (en milliers d'euros)	Exercice 2014 3 mois non audités
Actifs non courants	268.407
<i>Dont immobilisations incorporelles (dont Goodwill)</i>	126.166
<i>Dont immobilisations corporelles</i>	129.097
<i>Dont immobilisations financières</i>	5.948
<i>Dont autres actifs non courants</i>	7.196
Actifs courants	250.999
<i>Dont autres actifs courants</i>	240.333
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	10.665
TOTAL ACTIFS	519.406
Capitaux propres	279.480
Passifs non courants	107.126
<i>Dont dettes financières - part non courante</i>	91.307
<i>Dont autres passifs non courants</i>	15.819
Passifs courants	132.800
<i>Dont dettes financières - part courante</i>	77.875
<i>Dont concours bancaires courants</i>	794
<i>Dont autres passifs courants</i>	54.131
TOTAL PASSIFS	519.406

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Compte de résultat simplifié au 31 mars 2014		
Groupe Naturex - Normes IFRS (en milliers d'euros)	Exercice 2014 3 mois non audités	Exercice 2013 3 mois non audités
Chiffre d'affaires	79.603	83.196
Résultat opérationnel courant	8.655	10.001
Résultat opérationnel	8.447	9.750
Coût de l'endettement financier net	-1.263	-1.013
Résultat avant impôt	7.421	9.933
Résultat net	5.131	6.697
Résultat net part groupe	5.120	6.687

A la date de la présente Note d'Opération, la Société a souscrit dans le cadre de l'acquisition de VEGETABLE JUICES INC. un crédit relais à court terme de 50 millions d'euros et a effectué un tirage d'environ 22 millions de dollars US sur une ligne de crédit dédiée aux opérations de croissance externe (dont 1,1 millions de dollars US à court terme). Ces lignes de crédits ont été mises en place dans le cadre d'une nouvelle convention de crédit signée le 3 juin 2014.

Au-delà de ces deux lignes de crédit supplémentaires, l'impact de l'acquisition de VEGETABLE JUICES INC. et de la signature de la nouvelle convention de crédit n'aura pas d'incidence majeure sur l'endettement financier net. La structure de la dette à court terme et long terme sera impactée du fait de la conversion des lignes de crédit revolver en dettes long terme et par le rééchelonnement de la dette issue de l'ancien crédit syndiqué.

A l'issue de l'acquisition de VEGETABLE JUICES INC. et de la signature de la nouvelle convention de crédit, et avant réalisation de la présente augmentation de capital, l'endettement financier brut du Groupe sera de 236,6 millions d'euros, dont une dette court terme de 58,6 millions d'euros et une dette long terme de 178 millions d'euros (conversion USD en date du 2 juin 2014).

B.8	Informations financières pro forma clés sélectionnées	Sans objet.
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet.
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.
B.11	Fonds de roulement net	La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du Groupe, avant augmentation de capital objet de la Note d'Opération, est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa sur le Prospectus.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles	<p>1.311.758 actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société, à émettre au prix unitaire de 51,25 euros, prime d'émission incluse. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date (elles ne donneront donc pas droit au dividende qui sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 26 juin 2014 au titre de l'exercice 2013). Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code ISIN : FR0000054694. - Mnémonique : NRX - Classification sectorielle ICB : 3577, produits alimentaires - Lieu de cotation : Euronext Paris, Compartiment B
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	<p>A la date du Prospectus, le capital de la Société est composé de 7.870.549 actions, d'une valeur nominale de 1,50 euro chacune, toutes entièrement libérées.</p> <p>L'émission porte sur 1.311.758 actions d'une valeur nominale de 1,50 euro, à libérer intégralement lors de la souscription (les « Actions Nouvelles »).</p>
C.4	Droits attachés aux actions	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation ; - droit de vote double conféré aux actions détenues depuis au moins deux ans par un même actionnaire.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des actions	Sans objet.
C.6	Demande d'admission à la négociation	Sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, dès leur émission prévue le 3 juillet 2014, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000054694).
C.7	Politique en matière de dividendes	La Société n'a pas de politique de distribution de dividende, le Groupe préférant investir dans son développement et sa croissance. La distribution de dividende, dont le montant peut paraître symbolique, est destinée à fidéliser les actionnaires individuels qui ont confirmé leur confiance envers la Société depuis son introduction en bourse en 1996. Depuis quelques années, la Société propose d'opter pour le paiement du dividende en actions qui rencontre un intérêt certain auprès de ses actionnaires.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques suivants :</p> <p><i>Risques financiers</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - risques de crédit représentés par le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles ; - risques de liquidité liés à l'endettement de la Société ; - risques de change, le Groupe réalisant une part significative de ses opérations en devises ; - risques de taux liés à la part de son endettement à taux variable. <p><i>Risques de marché</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - risques actions liés aux actions autodétenues par la Société. <p><i>Risques juridiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - risques sur les litiges ; - risques sur les dépôts de brevets liés à l'absence de dépôt systématique de brevets afin de protéger son savoir-faire de fabrication ; - risques liés à la réglementation, principalement sur les marchés agro-alimentaires et nutraceutiques. <p><i>Risques opérationnels, industriels et commerciaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - risque sur la volatilité du prix des matières premières dont le poids dans le prix de revient des produits de la Société reste très faible ; - risque sur l'environnement concurrentiel, toutefois limité car NATUREX considère qu'il est le seul Groupe de cette taille à intervenir sur l'ensemble des segments de marché : <i>Food & Beverage, Nutrition & Health, Personal Care</i> ; - risque pays lié à la dimension international du Groupe présent dans plus de 20 pays sur les 5 continents ; - risque clients relativement dilué, les 30 premiers clients représentant 33 % du CA en 2013 ; - risque lié à l'outil industriel lié notamment à l'utilisation de solvants. - risque de qualité et d'image de marque lié à l'emploi des produits dans l'industrie alimentaire et para pharmaceutique ; - risque de dépendance à l'égard des fournisseurs en raison de la saisonnalité le plus souvent annuelle des récoltes de matières premières ; - risques technologiques et environnementaux lié à la manipulation de liquides inflammables, notamment des solvants ; - risque de dépendance à l'égard des dirigeants dont le nombre est réduit et qui ne sont pas interchangeables ; - risques contractuels, limité car il n'existe au sein du Groupe aucun contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

D.3	Principaux risques propres aux actions nouvelles	<p>Les principaux facteurs de risque liés aux Actions Nouvelles figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ; - les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ; - le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ; - la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ; - des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou la valeur des droits préférentiels de souscription ; - en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ; - le contrat de garantie pourrait être résilié². En conséquence, les droits préférentiels de souscription deviendraient sans objet et les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription sur le marché pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits.
Section E – Offre		
E.1	Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<ul style="list-style-type: none"> - Produit brut de l'augmentation de capital : 67.227.597,50 euros. - Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital : environ 2,5 millions euros - Produit net estimé de l'augmentation de capital : environ 64,7 millions euros.
E.2a	Raisons de l'offre et utilisation du produit de l'émission	<p>Le produit de l'émission des Actions Nouvelles sera affecté au refinancement de la dette liée à l'acquisition de VEGETABLE JUICES INC. ainsi qu'au financement d'autres projets d'acquisition de taille plus modeste.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p>Nombre d'Actions Nouvelles à émettre 1.311.758 actions ordinaires de la Société.</p> <p>Prix de souscription des Actions Nouvelles Le prix de souscription est de 51,25 euros par action, dont 1,50 euro de valeur nominale et 49,75 euro de prime d'émission, à libérer intégralement au moment de la souscription.</p> <p>Droit préférentiel de souscription La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à

²

L'émission des actions nouvelles fait l'objet d'un contrat de garantie. Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

		<p>l'issue de la journée comptable du 4 juin 2014 ; et</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à titre irréductible, à raison de 1 Action Nouvelle pour 6 actions existantes possédées (6 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 1 Action Nouvelle au prix de 51,25 euros par action) ; et - à titre réductible le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. <p>Les droits préférentiels de souscription seront cotés et négociables à compter du 5 juin 2014 jusqu'au 17 juin 2014 (inclus) sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0011933100.</p> <p>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription</p> <p>2,14 euros (sur la base du cours de clôture de l'action le 2 juin 2014, soit 66,36 euros, ajusté du montant du dividende relatif à l'exercice 2013 proposé à l'assemblée générale du 26 juin 2014, soit 0,10 euro).</p> <p>Intention de souscription des principaux actionnaires de la Société</p> <p>SGD (qui détient 20,99 % du capital et 28,43 % des droits de vote de la Société) s'est engagée irrévocablement à souscrire à l'opération à hauteur de sa participation et à exercer, à titre irréductible, l'intégralité de ses 1.651.735 droits préférentiels de souscription.</p> <p>FINASUCRE (qui détient 0,46 % du capital et 0,41 % des droits de vote de la Société) s'est engagée irrévocablement à souscrire à l'opération à hauteur de sa participation et à exercer, à titre irréductible, l'intégralité de ses 35.914 droits préférentiels de souscription.</p> <p>CARAVELLE (qui détient 15,10 % du capital et 13,62 % des droits de vote de la Société) s'est engagée irrévocablement à souscrire à l'opération à hauteur de sa participation et à exercer, à titre irréductible, l'intégralité de ses 1.188.402 droits préférentiels de souscription.</p> <p>Le contrat de garantie pourra être résilié sur décision des Garants (tel que ce terme est défini ci-après) notamment si ces engagements irrévocables de souscription n'ont pas été mis en œuvre.</p> <p>A la date du Prospectus, la Société n'a pas connaissance des intentions des autres actionnaires.</p> <p>Garantie</p> <p>L'émission des Actions Nouvelles fera l'objet d'un contrat de garantie en date du 3 juin 2014 entre la Société, Natixis et Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG (les « Garants »). Ce contrat de garantie pourra être résilié à tout moment par les Garants, jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison, dans certaines circonstances décrites au paragraphe 5.4.3 de la Note d'Opération. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. En cas de résiliation du contrat de garantie par les Garants, l'augmentation de capital serait annulée.</p> <p>Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public</p> <p>L'offre sera ouverte au public uniquement en France.</p> <p>Restrictions applicables à l'offre</p> <p>La diffusion du Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription</p>
--	--	--

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

		<p>et la souscription des Actions Nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription</p> <p>Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 5 juin 2014 et le 17 juin 2014 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 17 juin 2014 à la clôture de la séance de bourse.</p> <p>Intermédiaires financiers</p> <p>Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 17 juin 2014 inclus par les intermédiaires financiers teneurs de comptes.</p> <p>Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par Société Générale Securities Services (32, rue du Champ-de-tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 03) jusqu'au 17 juin 2014 inclus.</p> <p>Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de Société Générale Securities Services qui sera chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.</p> <p>Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé</p> <p>Natixis 47 quai d'Austerlitz 75013 Paris - France</p> <p>Chef de File et Teneur de Livre Associé</p> <p>Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG Neuer Jungfernstieg 20 20354 Hambourg - Allemagne</p> <p>Calendrier indicatif</p> <table data-bbox="502 1388 1404 1937"> <tr> <td>21 mai 2014</td> <td>Publication d'une notice au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires relative à la suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions et des OCEANE³.</td> </tr> <tr> <td>31 mai 2014</td> <td>Début de la période de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions et des OCEANE.</td> </tr> <tr> <td>3 juin 2014</td> <td>Visa de l'AMF sur le Prospectus. Signature du contrat de garantie.</td> </tr> <tr> <td>4 juin 2014</td> <td>Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus. Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission.</td> </tr> <tr> <td>4 juin 2014</td> <td>Publication d'une notice d'information au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires liée à l'information des</td> </tr> </table>	21 mai 2014	Publication d'une notice au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires relative à la suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions et des OCEANE ³ .	31 mai 2014	Début de la période de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions et des OCEANE.	3 juin 2014	Visa de l'AMF sur le Prospectus. Signature du contrat de garantie.	4 juin 2014	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus. Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission.	4 juin 2014	Publication d'une notice d'information au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires liée à l'information des
21 mai 2014	Publication d'une notice au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires relative à la suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions et des OCEANE ³ .											
31 mai 2014	Début de la période de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions et des OCEANE.											
3 juin 2014	Visa de l'AMF sur le Prospectus. Signature du contrat de garantie.											
4 juin 2014	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus. Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission.											
4 juin 2014	Publication d'une notice d'information au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires liée à l'information des											

³ Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») émises le 22 janvier 2013.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

		<p>porteurs d'options de souscription d'actions et d'OCEANE.</p> <p>5 juin 2014 Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.</p> <p>17 juin 2014 Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.</p> <p>25 juin 2014 Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions. Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.</p> <p>3 juillet 2014 Émission des Actions Nouvelles - Règlement-livraison. Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.</p> <p>31 juillet 2014 au plus tard Reprise de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions et de la faculté de conversion des OCEANE.</p>
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission	<p>Les Garants et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers d'investissements, commerciaux et autres à la Société ou aux sociétés du Groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>Ces accords ont été conclus dans le cours normal des affaires et ne créent pas de situation de conflits d'intérêts pour les Garants dans le cadre de la présente émission.</p>
E.5	Personne ou entité offrant de vendre des actions / Convention de blocage	<p>Personne ou entité offrant de vendre des actions</p> <p>En application de l'article L. 225-206 du Code de commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions.</p> <p>Au 31 mai 2014, la Société détient 6.137 actions propres. Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues par la Société à la date de détachement du droit, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du code de commerce.</p> <p>Engagement d'abstention de la Société</p> <p>Engagement d'abstention de la Société envers les Garants à compter du 3 juin 2014 et pendant une période de 180 jours suivant la date de règlement-livraison de l'opération, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p>Engagement de conservation de SGD, FINASUCRE et de CARAVELLE</p> <p>Engagement de conservation de SGD, FINASUCRE et de CARAVELLE à compter du 2 juin 2014 et pendant une période de 180 jours suivant la date de règlement-livraison de l'opération, sous réserve de certaines exceptions.</p>

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre	<p><u>INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES</u></p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2013 - et d'un nombre de 7.835.960 actions composant le capital social de la Société à cette date après déduction des actions auto-détenues) serait la suivante :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: center;">(en euros par action)</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Quote-part des capitaux propres au 31 décembre 2013</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Base non diluée</th> <th style="text-align: center;">Base diluée⁽¹⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Avant émission de 1.311.758 Actions Nouvelles</td> <td style="text-align: center;">34,86</td> <td style="text-align: center;">36,19</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Après émission de 1.311.758 Actions Nouvelles</td> <td style="text-align: center;">37,21</td> <td style="text-align: center;">38,24</td> </tr> </tbody> </table> <p>⁽¹⁾ En cas d'exercice de la totalité (i) des options de souscription d'actions exerçables ou non et (ii) du droit d'attribution d'actions au titre de la totalité des OCEANE.</p> <p><u>INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE</u></p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base d'un nombre de 7.870.549 actions composant le capital social de la Société au 31 mai 2014) serait la suivante :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: center;">(en euros par action)</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Participation de l'actionnaire en %</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Base non diluée</th> <th style="text-align: center;">Base diluée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Avant émission de 1.311.758 Actions Nouvelles</td> <td style="text-align: center;">1,00</td> <td style="text-align: center;">0,95</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Après émission de 1.311.758 Actions Nouvelles</td> <td style="text-align: center;">0,86</td> <td style="text-align: center;">0,82</td> </tr> </tbody> </table> <p>⁽¹⁾ En cas d'exercice de la totalité (i) des options de souscription d'actions exerçables ou non et (ii) du droit d'attribution d'actions au titre de la totalité des OCEANE.</p>	(en euros par action)	Quote-part des capitaux propres au 31 décembre 2013		Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾	Avant émission de 1.311.758 Actions Nouvelles	34,86	36,19	Après émission de 1.311.758 Actions Nouvelles	37,21	38,24	(en euros par action)	Participation de l'actionnaire en %		Base non diluée	Base diluée	Avant émission de 1.311.758 Actions Nouvelles	1,00	0,95	Après émission de 1.311.758 Actions Nouvelles	0,86	0,82
(en euros par action)	Quote-part des capitaux propres au 31 décembre 2013																							
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾																						
Avant émission de 1.311.758 Actions Nouvelles	34,86	36,19																						
Après émission de 1.311.758 Actions Nouvelles	37,21	38,24																						
(en euros par action)	Participation de l'actionnaire en %																							
	Base non diluée	Base diluée																						
Avant émission de 1.311.758 Actions Nouvelles	1,00	0,95																						
Après émission de 1.311.758 Actions Nouvelles	0,86	0,82																						
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet.																						